

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18h00 heures, le Comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (33) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

**Pouvoirs (6) :**

Guy-Michel CHAUCHEAU à Laurent HUBERT, Dominique DUCHENE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Carine MENAGE à Georges BITOT.

M. Marc LESSCHAEVE devant quitter la séance à 18h30 donne pouvoir à M François BOUSSARD.

Le nombre de présents à 18h30 est porté à 32 et le nombre de pouvoirs à 7.

**Excusés (6) :**

Solange CARRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwenaël de SAGAZAN, Gérard DUFOUR, Nadine GRELET-CERTENAIS, Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Président

**Excusées :**

Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient également à la réunion :**

Dominique PAQUET,

Mathilde Estadiou, Delphine Massart, Paola Perseille, Amandine Perriaud, Monique Rousseau, Sophie Rychlicki.

Benoît Bar, Claire Jousse.

## Ordre du Jour

### 1 Informations

- 1.1 Tourisme
  - 1.1.1 Randonnée pédestre : diagnostics en cours et GR de Pays
  - 1.1.2 Vallée du Loir à vélo : Comité d'itinéraire et projets de boucles
- 1.2 PETR
  - 1.2.1 Point service Energie-Climat
  - 1.2.2 Point service Culture / PAH

### 2 Le Schéma de Cohérence Territoriale

- 2.1 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 2.2 Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) – définition du hameau
- 2.3 Plan de financement du SCoT et des études annexes

### 3 Contrats en cours

- 3.1 NCR
- 3.2 Contrat de ruralité 2017

### 4 Délibérations

- 4.1 AURA : représentants du PETR à l'AG
- 4.2 LEADER Plans de financement
  - 4.2.1 MuMo 2
  - 4.2.2 Le poste CEP
  - 4.2.3 Le SIG
- 4.3 Avenant MACS LEADER
- 4.4 Charte éclairage public
- 4.5 Stagiaire aménagement du territoire
- 4.6 Amortissements du matériel informatique

### 5 Questions diverses

- 5.1 CIAP
- 5.2 Patrimoine jeunes 2017
- 5.3 Dates des prochaines réunions

**ANNEXES :** Annexe 1 : PADD V7 - Annexe 2 : tableau des projets NCR à déposer – Annexe 3 : charte de l'éclairage public – **Annexe 4 : restitution du débat sur le PADD**

Monsieur le Président sollicite un membre du Comité syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance. Monsieur Christian JARIES est désigné secrétaire de séance.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2017 qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du bureau qui s'est tenue le 30 novembre a également été transmis aux membres du Comité syndical qui ne formulent aucune remarque et prennent acte des décisions prises.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'ajouter un point à l'ordre du jour et d'en modifier 2 :

- Amortissement du matériel informatique
- Dossier LEADER Poste CEP – modification du plan de financement
- MACS avenant n°2

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications ainsi apportées à l'ordre du jour.

# 1 Informations

## 1.1 Tourisme

### 1.1.1 Randonnée pédestre : diagnostics en cours et GR de Pays

#### Diagnostic Itinéraires randonnées en Vallée du Loir

Une des missions de l'OTVL est la promotion des itinéraires de randonnées pédestres en Vallée du Loir. Afin de promouvoir au mieux ces itinéraires, l'OTVL a décidé de financer l'évaluation des itinéraires existants sur chaque Communauté de Communes de la Vallée du Loir en faisant appel au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe (CDRP).

- En 2015, les (ex) Communautés de communes de Lucé et de Pontvallain ont bénéficié de ce travail d'évaluation sur le terrain avec une restitution de ces évaluations et des préconisations pour toutes les communes concernées.
- En 2016, ce sont les (ex) Communautés de communes Val de Loir et Bassin Ludois qui ont été évaluées.
- En 2017, l'ex Communauté de Communes de Loir et Bercé ainsi que celle du Pays Fléchois ont été à leur tour évaluées.
- Il reste à évaluer l'ancienne Communauté de Communes d'Aune et Loir afin de finaliser ce dossier sur toute la Vallée du Loir sarthoise.

Pour rappel, cette action est financée dans le cadre du NCR du PETR à hauteur de 80%.

Un important travail est ensuite à réaliser localement.

#### Création d'un GR de Pays

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Sarthe est à l'origine du projet de GR de Pays. Ce projet a été argumenté, déposé et validé auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Le tracé reprend le GR 35 (axe Vallée du Loir), le GR 36 (axe nord-sud) via Le Lude et la création d'un chemin en forêt de Bercé.

Ce projet s'inscrit également dans la démarche de valorisation « Forêt d'exception ».

La Communauté de Communes Loir Lucé Bercé a mobilisé la région pour un financement de ce projet à hauteur de 80% (fiche NCR créée dans le cadre de l'avenant en cours).

Le Comité syndical propose de répartir l'autofinancement de 20% selon le linéaire à raison de 60% pour le CCLLB et 40% pour le CCSS dans le cadre d'une convention à intervenir entre les deux communautés de communes.

#### Mise en place de rando-fiches numériques

L'OTVL a prévu la réalisation de rando-fiches numériques afin de valoriser les itinéraires de randonnées pédestres. L'OTVL fournit les éléments visuels et textes au CDRP 72, ce dernier se charge ensuite de créer la fiche (fiches déployées par la FFRP sur une base / modèle prédéfini).

À ce jour 4 rando-fiches ont été créées : Saint-Jean de la Motte / Château l'Hermitage - Marçon / Dissay-sous-Courcillon et 2 sont en projet : Verneil le Chétif / Luché Pringé.

### 1.1.2 Vallée du Loir à vélo : Comité d'itinéraire et projets de boucles

La première réunion de travail « Vallée du Loir à Vélo » se tiendra mercredi 13 décembre à La Chartre-sur-le Loir, suite à l'invitation de l'OTVL. Elle réunira des participants techniciens des 4 départements concernés par l'itinéraire (des sources du Loir dans l'Eure et Loir, en passant par

le Loir et Cher, la Sarthe jusqu'à la confluence en Maine et Loire).

L'objectif est de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour de cette véloroute « Vallée du Loir à Vélo », véritable outil d'aménagement et de développement des territoires.

Les sujets abordés seront les suivants : développement de la véloroute, ajustements et entretien à réaliser, promotion et animations.

Cette réunion d'échanges pourra donner lieu à la mise en place d'un Comité d'Itinéraire.

### Projet boucle à vélo

Un projet de boucle autour du Lude / Vaas est souhaité (parcours à déterminer) et une continuité de la liaison Luché Pringé / Mansigné (vers St Jean de la Motte) a été proposée (parcours uniquement sur carte / repérage sur le terrain à faire).

### Liaison Vélo Baugé / Le Lude (vers la V47 Vallée du Loir à Vélo)

La Commune de Baugé en Anjou envisageait la réalisation de nouvelles boucles (en plus des 3 existantes, qui demanderont un entretien régulier). Il a plutôt été proposé (car plus opportun) de faire des connexions / liaisons au nord avec la Vallée du Loir à vélo et ainsi capter les clientèles qui circulent vers le nord dont une liaison Le Lude / Baugé en Anjou.

Ainsi une « boucle » La Flèche / Baugé en Anjou / Le Lude pourrait voir le jour. En effet, cet itinéraire et ce type de parcours sont demandés par les habitants et les touristes.

Monsieur le Président du PETR souhaite que soit réalisé un maillage entre les boucles créées par le Conseil Départemental et celles du territoire.

## **1.2 PETR**

### **1.2.1 Point service Energie-Climat**

Information sur les conditions d'éligibilité au programme des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) : le programme s'applique aux collectivités du territoire du PETR Vallée du Loir (communes et communautés de communes) pour des **travaux effectués et payés entre le 27/02/2017 et le 31/12/2018.**

Les travaux concernent les thématiques suivantes : éclairage public extérieur, isolation ou changement de chauffage de bâtiments publics résidentiels ou tertiaire, raccordement d'un réseau de chaleur existant à des bâtiments publics.

Il est précisé que 6 restitutions des diagnostics éclairage public réalisés restent à effectuer avant le 31 janvier. Pour mémoire le potentiel de CEE à collecter sur le territoire s'élève à 1 800 000€. Monsieur Jaunay souhaite qu'une note soit rédigée afin de rappeler aux communes les critères d'éligibilité des travaux.

### **1.2.2 Point service Culture / PAH**

#### Bilan du MuMo 2

Le Musée Mobile 2 a été présent sur notre territoire durant 3 semaines :

Du 06 au 10/11 : aux Moulins Paillard - Loir en Vallée

Du 13 au 15/11 : à Pontvallain

Du 16 au 17/11 : à St Germain d'Arcé

Du 20 au 24/11 : à Villaines s/ Malicorne

49 classes, soit **905 élèves** ont été reçus au MuMo. Au total **1300 personnes** environ ont visité l'exposition d'art contemporain qui était proposée par le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain).

Chaque classe a été accueillie par Gaël et Céline, les deux médiateurs qui accompagnent le MuMo en Région Pays de la Loire. Ils ont bénéficié d'une visite ainsi que d'un atelier. Parallèlement à cette action, durant la première semaine, les classes ont pu suivre une visite de l'exposition « Contre danger » aux Moulins de Paillard avec Shelly de Vito, suivie d'un atelier. Les deux semaines suivantes, le Pays d'art et d'histoire a proposé aux classes une observation des bâtiments qui étaient à proximité du MuMo. Cette visite était également suivie d'un atelier. L'ensemble des productions des enfants a été exposé à la fin de chaque semaine. Beaucoup de parents sont venus (environ 400 personnes sur les 4 expositions).

Le retour des enseignants, des enfants, des parents et de l'ensemble des visiteurs est très positif. Les écoles ont apprécié de pouvoir accéder à une exposition de très grande qualité avec une médiation très adaptée au public rencontré.

La réussite de l'opération est également liée à l'organisation et à la gratuité du transport.

### Présentation des 7 communes participant au FestiLoir 2018

La 15<sup>ème</sup> édition de FestiLoir aura lieu du 27 juillet au 04 août 2018.

Comme chaque année, c'est la commune de Vaas qui inaugurerait le FestiLoir.

Les 6 autres communes retenues sont Bazouges-Cré sur Loir, La Fontaine Saint-Martin, La Bruère, Pontvallain, Lavernat, le grand Lucé.

### Appel à projets « appropriation du patrimoine par les jeunes »

Cette année encore, le Pays d'art et d'histoire a répondu à cet appel à projets proposé par la Région. Celle-ci accorde un montant de 4 500€ dans le cadre du projet qui sera mené avec la Mission Locale du Sud Sarthe en 2018.

### Appel à projets « Nouveaux territoires éducatifs et culturels »

Une subvention de 4 000€ a été accordée pour le projet de résidence Théâtre (ateliers pédagogiques, création et diffusion d'un spectacle) avec la Cie La Fille du Vent.

## **2 Le Schéma de Cohérence Territoriale**

### **2.1 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Sophie Rychlicki présente au Comité syndical le PADD avec les modifications apportées suite aux décisions de la CDCI portant sur les périmètres des Communautés de communes : Intégration des communes de La Fontaine Saint Martin et Oizé à la Communauté de communes du Pays Fléchois et départ de la commune de Cérans Foulletourte vers la Communauté de communes Val de Sarthe au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les incidences de ces mouvements ont un impact sur les surfaces destinées au développement économique, résidentiel, sur le nombre de logements existants et à créer et induisent la perte d'un pôle relais.

Le diagnostic, les textes et les cartes présentées lors du Comité syndical du 6 juillet ont donc été repris afin d'en tenir compte.

Depuis plusieurs réunions se sont tenues : une Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 21 novembre, une réunion des Personnes publiques associées le 23 novembre et un Comité de pilotage le 6 décembre.

La CDPENAF a favorablement reçu les perspectives de développement démographique et d'aménagement de l'espace exprimées dans le PADD et les remarques formulées par les PPA et le Comité de pilotage ont été intégrées (autant que faire se peut) au document.

La restitution du débat est fournie en annexe 4.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la tenue du débat sur le PADD.**

## **2.2 Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) – définition du hameau**

Cette demande fait suite au vote à l'unanimité du Conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé jeudi 07 décembre dernier, de revoir le chiffrage acté en Comité de Pilotage SCoT du mercredi 06 décembre 2017.

Quelques définitions issues du glossaire du DOO

**Un bourg** est une entité urbaine et historique reconnue, de taille conséquente, présentant un tissu dense et caractéristique (bâti à l'alignement, place publique...).

**Un hameau** est une entité bâtie en discontinuité du bourg, d'au moins une quinzaine de constructions existantes à usage d'habitation (hors annexes) présentant un tissu relativement dense et continu et des parcelles bâties contigües (bâti en mitoyenneté, à l'alignement).

**Un écart** correspond à un bâtiment ou un petit groupement de bâtiments isolés en zone rurale (par exemple : ferme en activité, ancien site agricole ou construction récente).

**Une annexe** est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale (source : lexique national d'urbanisme).

François Boussard, vice-Président en charge du SCoT, s'étonne de la mise à l'ordre du jour de ce point car cela remet en cause la décision prise en Comité de pilotage. Il précise que la définition du hameau doit fixer le nombre de constructions mais aussi définir ce qui est habitable ou non. Le Comité de pilotage a voté pour une extension (et une densification) possible si un hameau comprend 15 constructions existantes à usage d'habitation (hors annexe).

Gérard Blanchet demande alors une précision : un hameau de 13 habitations pourrait être étendu par changement de destination (aménagement de grange en maison par exemple) ?

Nicolas Chauvin rappelle que les services de la DDT ont été surpris par ce choix de fixer à 15 le nombre de constructions, alors qu'il est plutôt arrêté à 10 dans d'autres territoires, ceci afin de donner de la souplesse et éviter des situations de blocage.

Christian Jariès souhaite que soit définie l'enveloppe du hameau par la distance à la dernière maison et la distance entre les maisons.

Sophie Rychlicki rappelle que les constructions dans le hameau doivent rester de l'ordre de l'exception, l'objectif du SCoT étant de densifier les bourgs et supprimer les constructions en habitat diffus.

Jean-Pierre Chereau constate que cette position modifie la culture de notre territoire qui jusqu'alors favorisait l'habitat diffus.

Galiène Cohu considère qu'il n'y a pas de danger à accepter le seuil à 10 – le nombre de hameaux sera peu différent entre 10 ou 15 maisons d'habitation ; elle cite l'exemple de Loir en Vallée où extension et densification vont de pair.

Régis Vallienne explique la position de la CCLLB par le fait que la communauté de communes est la plus rurale du territoire.

Gérard Blanchet regrette l'incohérence de la loi ALUR.

Nicolas Chauvin exhorte les élus à travailler intelligemment afin de boucher les dents creuses.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de voter à main levée afin de définir le seuil à partir duquel sera défini le hameau.

**Le Comité syndical, par 28 voix, décide de considérer qu'un hameau est constitué à partir de 10 constructions à usage d'habitation.**

## 2.3 Plan de financement du SCoT et des études annexes

Suite à la demande faite par M. Jariès lors du conseil syndical précédent, le plan de financement mis à jour en date de début décembre 2017 est présenté ci-dessous :

COUT PREVISIONNEL de l'élaboration du SCoT au 29.11.2017

<b>DEPENSES SCoT</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Total</b>
Programme de travail AURA	Cotisation	376 000,00 €
	Subvention	
Sécurisation juridique AURA	Prestation	10 000,00 €
Trame Verte et Bleue (ECE environnement et Atelier des Aménités)	Prestation	47 503,80 €
Évaluation Environnementale (IEA45)	Prestation	26 700,00 €
Analyse et achat de données pour étude de la consommation d'espace	Prestation	35 000,00 €
Imprévus (études complémentaires)		
Sous-traitance / Frais de communication	Prestation	35 000,00 €
<b>Sous-total (A)</b>		<b>530 203,80 €</b>
Concertation (avec L'Intention Publique)	Prestations	54 910,00 €
Enquête publique	Rémunération enquêteurs	20 000,00 €*
<b>Sous-total (B)</b>		<b>74 910,00 €</b>
<b>TOTAL (A+B+C)</b>		<b>605 113,80 €</b>

<b>Études annexes alimentant le SCoT</b>	<b>Type de dépense</b>	<b>Total</b>
Plan de déplacements durables (Inddigo)	Prestation	48 864,00 €
Schéma agricole prospectif	Prestation	19 090,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>67 954,00 €</b>

**TOTAL DEPENSES**

**673 457,80 €**

\* Ce montant reste une évaluation, ce coût n'étant pas connu avec certitude.

## RECETTES SCoT

FRES	248 000,00 €
État (soutien pour le dev des SCoT en milieu rural)	100 000,00 €
CPER	37 050,00 €
CLEA (DRAC)	3 000,00 €
Région (AP appropriation du patrimoine par les jeunes)	1 000,00 €
Contrat Régional Bassin versant (SAGE Loir)	13 270,00 €
CTU (Région pour PDD)	8 144,00 €
ADEME (pour PDD)	11 030,23 €
Leader (TVB + PDD + Concertation)	31 156,04 €
FCTVA	30 267,00 €

### TOTAL RECETTES

**482 917,27 €**

AUTOFINANCEMENT	190 150,53 €
Coût par habitant (78 474 - pop municipale au 01.01.2017)	<b>2,42 €</b>

**Il est ici précisé que ce budget est évalué pour un arrêt projet au Comité syndical du 7 juin 2018. Si le calendrier n'était pas respecté un surcoût serait à prendre en compte pour l'année 2019.**

## 3 Contrats en cours

### 3.1 NCR

L'avenant au contrat a été validé en commission permanente le 17 novembre dernier.

Le contrat arrive à son terme le **7 juin 2018**.

Les dates des commissions permanentes lors desquelles pourront être engagées les actions sont fixées :

CP du 20 avril – dépôt du dossier complet le 29 janvier à la région soit le 15 janvier au PETR

**CP du 25 mai** – dépôt du dossier complet le 5 mars à la région soit le **15 février au PETR**

Pour signer le futur CTR 2020, d'une part la totalité des actions du contrat précédent (NCR) doit avoir été engagée (à ce jour 47%) et, d'autre part, le taux global de paiement doit avoir atteint 50% (à ce jour 24%)

Un mail a été envoyé à chaque collectivité afin de rappeler les dossiers restant à déposer (Cf. tableau en **annexe 2**)

### 3.2 Contrat de ruralité 2017

Rappel : Les deux actions inscrites au contrat signé par le PETR doivent impérativement être engagées avant le 31 décembre 2017 : Services à la population CCLLB et plateforme multimodale à Vaas.

#### Information a posteriori :

Les services de la préfecture nous indiquent que la date d'engagement des travaux est un critère de sélection des projets à inscrire au contrat de ruralité et que ceux-ci doivent impérativement démarrer dans le délai de deux ans à compter de la date de notification de l'arrêté d'attribution de la subvention.



## 4 Délibérations

### 4.1 AURA représentants du PETR à l'AG

Suite à la modification des statuts de l'AURA le PETR doit désigner 2 délégués qui siégeront à l'assemblée générale.

Un représentant siège déjà au Conseil d'administration : F Boussard

**Délibération** : Monsieur Claude Jaunay propose sa candidature.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide qu'il siégera à l'assemblée générale de l'AURA.

### 4.2 LEADER Plans de financement

#### 4.2.1 MuMo 2

L'accueil du MuMo2, du 06 au 24 novembre en vallée du Loir, est une opération portée par le Pays d'art et d'histoire qui permet à plus de 47 classes de venir découvrir une exposition d'art contemporain, conçue par le FRAC des Pays de la Loire. Deux médiateurs assurent les visites guidées et l'animation d'un atelier. En complément, le Pays d'art et d'histoire propose un atelier de sensibilisation à l'architecture du village et à l'architecture contemporaine.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de solliciter les fonds Leader pour le financement de cette action.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant	Nature des ressources	Montant HT
Accueil du MuMo	3 000 €	ETAT - CLEA	2 500 €
Hébergement / restauration des médiateurs	2 321,67 €	LEADER	8 128,18 €
Intervenant extérieur	1 692,48 €	Autofinancement	2 657,04 €
Matériel pour les ateliers	265,16 €		
Transports	1 985 €		
Indemnités et frais de fonctionnement 0,2 ETP pendant 6 mois	4020,91 €		
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>13 285,22 €</b>	<b>TOTAL des ressources</b>	<b>13 285,22 €</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « MuMo2 », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

#### 4.2.2 Le poste CEP

Comme évoqué lors du Comité syndical du 10 février 2017, le financement du poste de Conseillère en Energie Partagée (CDD de 3 ans) est éligible au programme Leader 2014-2020, sans part d'autofinancement obligatoire.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de solliciter des fonds Leader pour le financement de ce poste.

Budget prévisionnel :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des ressources</b>	<b>Montant HT</b>
Rémunération et frais de fonctionnement pour 3 ans	108 768,15 €	ADEME	72 000 €
		LEADER	29 337,77 €
		Autofinancement	7 430,38 €
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>108 768,15€</b>	<b>TOTAL des ressources</b>	<b>108 768.15€</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Conseil en Energie Partagé », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

#### 4.2.3 Le SIG

Dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG), le Pays a recruté un chargé de mission pour une durée de 3 ans. Ainsi, il est proposé aux membres du Comité syndical de solliciter les fonds Leader pour financer une partie de ce poste et son installation.

Budget prévisionnel :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature des ressources</b>	<b>Montant HT</b>
Rémunération et frais de fonctionnement pour 3 ans	118 312,08 €	CPER - investissement	960,70 €
Matériel informatique	2 401,75 €	CPER - fonctionnement	59 156,05 €
		LEADER	36454,31 €
		Autofinancement	24 142,77 €
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>120 713,83 €</b>	<b>TOTAL des ressources</b>	<b>120 713,83 €</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de l'action « Service d'Informations Géographiques », autorise le Président à solliciter les subventions, à signer toute pièce à intervenir et décide de supporter l'autofinancement qui serait généré par une baisse de cofinancement externes inférieurs au prévisionnel.

#### 4.3 Avenant MACS LEADER

Le GAL LEADER ayant modifié le taux de subvention et le plafond de dépenses éligibles de la fiche 2 pour les mettre en corrélation avec le règlement d'intervention du dispositif MACS, il convient de délibérer afin d'approuver le taux d'intervention LEADER à 15% de dépenses plafonnées à 60 000€, d'approuver et autoriser le Président à signer l'avenant de l'annexe financière de la convention MACS rédigée comme suit :

4 – PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA PREMIERE TRANCHE				
Postes de dépenses	En € HT	Participations financières		
		Organismes	Montants	%
<i>Aides à la modernisation du point de vente des commerçants et artisans alimentaires</i>	4 000 000€	État		
		Région (MACS)	600 000€	15%
		Leader	600 000€	15%
		Entreprises	2 800 000€	70%
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000 € HT</b>	<b>100%</b>

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter un second avenant à la convention MACS signée avec la Région des Pays de la Loire et autorise le Président à signer toute pièce à intervenir.

#### 4.4 Charte éclairage public

La charte éclairage public présentée en GAL le 5 décembre et validée par la commission énergie climat le 7 décembre est présentée au Comité syndical pour approbation.

M. Jean-Yves Denis souhaiterait porter à 15% le taux de subvention dans le cadre du programme LEADER.

Mme Ghislaine Soyer considère également que le taux de 10% est insuffisant.

M. Gérard Blanchet note que cette subvention est cumulable avec la DETR et le programme TEPCV.

M. le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur la convention telle que jointe en annexe.

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical, par 38 voix approuve la charte éclairage public, Mme Ghislaine Soyer s'abstient.

#### 4.5 Stagiaire aménagement du territoire

Stage non rémunéré – 3<sup>ème</sup> année de licence Géo option Aménagement du territoire

Camille Jousse a postulé pour être prise en stage sur une durée minimale de 105 heures (au-delà de 308 heures de stage, obligation d'une gratification), les lundis et mardis de chaque semaine à compter du 15 janvier 2018.

Ce stagiaire travaillera de concert avec Kevin Charlot et Sophie Rychlicki, sur la définition des indicateurs du SCoT (indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs).

**Délibération** : Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le recrutement d'un stagiaire aux conditions énoncées.

## 4.6 Amortissements du matériel informatique

Le Comité syndical a délibéré à deux reprises sur les durées d'amortissement du matériel informatique et à l'occasion du renouvellement du serveur et d'une grande partie du parc il convient reprendre une délibération récapitulant les modalités d'amortissement et fixant la durée de l'amortissement du serveur.

M. le Président propose d'adopter les modalités suivantes :

Ordinateurs portables : 2 ans

Ordinateurs fixes : 3 ans

Serveur : 8 ans

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les modalités d'amortissement telles que présentées.

## 5 Questions diverses

### 5.1 CIAP

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la signature d'un avenant au devis signé avec So Numérique pour 4 journées de travail complémentaires destinées à la rédaction du cahier des charges pour la création d'applications prévues en phase 1. Cet accompagnement est inclus dans le budget présenté au titre du NCR et donc cofinancé par la Région à 80%.

### 5.2 Patrimoine jeunes 2017

Le film d'une durée de 9 minutes, créé, tourné et monté avec les jeunes de la Mission Locale (2017) est présenté en fin de séance.

### 5.3 Dates des prochaines réunions

Le 25 janvier 2018	bureau à 14h30 - préparation du DOB
Le 15 février 2018	<b>Comité syndical</b> à 18h00 – DOB
Le 22 mars 2018	bureau à 16h00 <b>Comité syndical</b> à 18h00 - vote du budget
Le 17 mai 2018	bureau à 16h00 <b>Comité syndical</b> à 18h00.
<b>Le 7 juin 2018</b>	<b>Comité syndical</b> à 18h00 – arrêt de projet SCoT

Fait à Vaas  
Le 21 décembre 2017

Le Président  
Régis VALLIENNE